

Compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2018

Présents : Mesdames : FABIAU Isabelle - VILLEMUR Sylvie - Isabelle PAUMARD - POUJET Stéphanie.

Messieurs : BAUDOUIN René - VILLEMUR Xavier - COLRAT Fabrice - WAGNER Thomas - MONMARSON Aurélien.

Absents excusés : M. SCHORNOZ Yann pouvoir à WAGNER Thomas, M. MATTIUZZO Maxime pourvoir à M. COLRAT Fabrice.

Secrétaire de séance : M. COLRAT Fabrice.

1) **Approbation du compte rendu du 25 juin 2018.**

Approbation a l'unanimité des membres du conseil.

2) **Délibération sur la mise en place de deux radars pédagogiques sur la route de Venerque.**

Le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

Fournitures et pose de 2 radars pédagogiques photovoltaïques au niveau des panneaux d'entrées du village, sur la RD 74 route de Venerque.

* Part SDEHG	3 000 €
* Part restant à la charge de la commune	3 000 €

Total pour 2 radars solaires	6 000 €
------------------------------	---------

S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG. L'installation est prévue sous 8 semaines à partir de la notification de l'acte d'engagement.

Approbation a l'unanimité du conseil de la mise à disposition des deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG. Le conseil décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

3) **Délibération sur la cession d'une parcelle à la commune par le Conseil Départemental.**

Par courrier en date du 5 septembre 2018, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a avisé la commune de sa volonté de céder la parcelle A 336, d'une superficie de 245 m², situé lieu dit « Gavardousse » qui jouxte les parcelles A 321, 329 et 333, propriétés de la commune, et forme avec ces dernières l'assiette du chemin d'accès aux parcelles agricoles voisines.

L'acquisition de ce bien est estimée par France Domaine à 1 €. L'estimation de la parcelle a été communiquée par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle A 336 pour la somme de 1 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire.

4) **Délibération sur la demande émise par des administrés sur la cession d'un chemin communal.**

Le conseil est contre à l'unanimité compte tenu des éléments transmis par nos spécialistes, il est prévu de répondre via un courrier explicatif du refus à l'administré Mr ROUGIER qui a fait la demande.

5) Délibération sur la fermeture de la Trésorerie de Baziège.

Cette demande étant faite par un organisme syndical, le conseil municipal a refusé de délibérer à l'unanimité.

6) Complément subvention à l'association ESPANÈS RÉCRÉ.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association ESPANÈS RÉCRÉ demande un complément de subvention pour l'année 2018 pour l'organisation de la fête de Noël des enfants et des aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 780,25 euros à l'association ESPANÈS RÉCRÉ et demande au Maire de verser dès que possible cette subvention

7) Questions diverses.

Pour information la première tranche de la procédure de reprise de concessions funéraires du cimetière a été lancée, des panneaux « *cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise – Prière de s'adresser à la mairie* » ont été positionnés devant les concessions dûment constaté en état d'abandon lors de la réunion de constatations, le 5 juillet 2018, afin de faciliter la reconnaissance. Un délai de 3 ans court depuis l'expiration de la période d'affichage des procès verbaux (septembre 2018). La concession ne peut être reprise que si aucune opération d'entretien ne vient interrompre ce délai.

La séance est levée à 21 H 30.

BAUDOIN René

COLRAT Fabrice

FABIAU Isabelle

MATTIUZZO Maxime
Absent

MONMARSON Aurélien

PAUMARD Isabelle

POUJET Stéphanie

SCHORNOZ Yann
Absent

VILLEMUR Sylvie

VILLEMUR Xavier

WAGNER Thomas